



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	HDF	04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-GSYZ beige et vert foncé	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	FFCAM	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
11 juin	la BERARDE	TEMPLE ECRINS		2	3	montée des ouvriers et montée descente de matériel divers
4 juin	la BERARDE	TEMPLE ECRINS		6	2	régularisation de l'autorisation 243/2018 au lieu de 1+1)

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☒ Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 274 / 2017

Suivi par : Annick Martinet

à Gap, le 08/06 / 2018

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE